

## Message de la Monaco Blue Initiative 2012

Les océans subissent aujourd'hui des pressions et atteintes graves, tant globales que locales, du fait de leur mode d'exploitation actuel qui tend à épuiser les ressources naturelles tout en dégradant progressivement les écosystèmes.

Pourtant, avec près de 350 millions d'emplois liés aux océans et une population de 1 milliard de personnes dans les pays en développement dépendant du poisson comme source de protéine, l'homme n'a jamais autant compté sur les océans pour sa sécurité alimentaire et son développement économique et social. Nous sommes désormais capables d'exploiter les ressources marines aussi loin et profond qu'elles se situent.

Les précédentes éditions de la Monaco Blue Initiative ont permis d'identifier les Aires Marines Protégées comme des piliers de la protection de la biodiversité marine et de la gestion durable des espaces marins. Grâce à une meilleure gestion des activités marines, elles doivent protéger les services rendus par les écosystèmes mais être aussi de véritables projets locaux de développement durable marin.

Les grands acteurs de la protection des océans rassemblés à Yeosu le 4 juin 2012 ont croisé leurs points de vue et expériences de scientifiques, économistes, entrepreneurs, décideurs politiques pour préciser cette vision des Aires Marines Protégées. Ils ont pu mettre en évidence la grande variété des pratiques et des approches et édicter les principes suivants susceptibles de conduire à des Aires Marines Protégées partagées et appropriées par les différentes parties prenantes. C'est à ces conditions que ces Aires Marines Protégées seront respectées, utiles et efficaces.

### Elargir notre point de vue sur les Aires Marines Protégées

- Les Aires Marines Protégées ont pour objectif premier la préservation des écosystèmes marins par la réglementation des activités humaines. La préservation des ressources naturelles marines, de la biodiversité marine, et de la qualité du milieu constituent en outre des atouts économiques, tant pour assurer la pérennité et l'efficacité d'activités existantes que pour favoriser l'émergence d'activités nouvelles, respectueuses des écosystèmes.
- Les Aires Marines Protégées doivent s'inscrire dans de véritables projets de développement durable, intégrant les dimensions non seulement environnementale, mais aussi économique et sociale, depuis la conception du projet et l'état des lieux initial, jusqu'à la mise en œuvre et au suivi des effets.

- Il apparaît dès lors souhaitable de retenir une approche large des Aires Marines Protégées, comprenant des zones particulièrement protégées (excluant les prélèvements) et d'autres dans lesquelles peuvent s'articuler diverses activités économiques encadrées par des plans de gestion basés sur les écosystèmes qui assurent leur compatibilité avec les objectifs de conservation.
- Si les zones strictement réglementées doivent impérativement être développées autour des espaces naturels les plus sensibles, pour couvrir 10% de la surface des océans à l'horizon 2020, conformément notamment aux objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique, les zones gérées qui les entourent ont quant à elles vocation à couvrir plus largement les océans.
- La préservation de la ressource halieutique par la maîtrise de la pêche est au cœur de tout projet d'Aire Marine Protégée. Si ses mesures de gestion peuvent aller jusqu'à exclure tout prélèvement, son incidence sur une zone plus large peut être positive en assurant la reconstitution et la pérennité des ressources halieutiques, supports d'une activité de pêche durable.
- La qualité des écosystèmes et la diversité biologique peuvent permettre le développement d'activités nouvelles qui doivent pouvoir bénéficier de ces richesses sans y porter atteinte : écotourisme, biotechnologies, aquaculture,...
- Certaines activités émergentes, bien que n'utilisant pas directement les services écosystémiques, peuvent être compatibles avec leur préservation ou leur régénération, directement ou dans le cadre de mesures d'accompagnement : énergies renouvelables telles que les éoliennes offshore,...
- D'une manière générale, il apparaît nécessaire de rapprocher aujourd'hui les approches environnementale et économique et de développer la compréhension des synergies entre protection des écosystèmes et potentiel économique, depuis les Aires Marines Protégées jusque dans les démarches de planification spatiale marine.

## Entraîner les acteurs locaux

- Les Aires Marines Protégées sont des projets sociétaux et doivent associer dès leur conception et jusque dans leur suivi les populations locales et les acteurs concernés par les espaces marins, notamment les acteurs économiques.
- Cette concertation entre les parties prenantes, mais aussi la formation des gestionnaires, l'éducation et la sensibilisation tant des acteurs locaux que des visiteurs, sont des composantes essentielles du projet pour changer le rapport de l'homme à la nature et à la mer.
- La compréhension, l'acceptation et l'appropriation du projet par les différentes parties prenantes sont indispensables au respect des mesures de gestion et donc à l'efficacité réelle des Aires Marines Protégées. Les acteurs locaux peuvent en outre contribuer à la surveillance et au suivi de l'Aire Marine Protégée.

- Il est essentiel de prendre en compte les pratiques traditionnelles, qui ont souvent fait la preuve de leur durabilité, mais aussi de veiller à ce que les nouvelles activités ou les évolutions exigées des activités existantes ne conduisent pas à exclure les populations locales.
- Au contraire, les Aires Marines Protégées peuvent encadrer non seulement la pression globale sur les ressources naturelles, mais aussi l'accès à celles-ci, en renforçant les retombées économiques locales.
- Le financement des mesures de gestion, de surveillance et de suivi des Aires Marines Protégées doit refléter les bénéfices apportés : valorisation des effets bénéfiques directs de la préservation des espèces et du milieu naturels sur les activités économiques locales (droits d'accès, redevances d'usage,...), mais aussi financement international au titre des effets bénéfiques sur l'environnement global (carbone bleu...).
- Afin de responsabiliser encore plus les acteurs locaux et de les intéresser directement à la gestion durable des espaces protégés, des droits individuels ou collectifs à long terme pour l'exploitation des ressources naturelles peuvent être attribués.
- La gouvernance doit refléter cette association en impliquant les instances et administrations concernées tant par les questions environnementales qu'économiques et sociales, aux différentes échelles spatiales littorales et marines, en intégrant les bassins versants car ils impactent le milieu marin.

## Agir vite

- Le développement d'Aires Marines Protégées doit s'amorcer au plus vite à partir de la connaissance existante tant de la richesse du milieu marin que de l'impact des activités existantes ou prévues. Les études complémentaires pourront être menées en cours de processus.
- Ce développement nécessite la création de mécanismes de financement et d'outils appropriés pour la mise en œuvre des stratégies nationales et locales d'aires marines protégées, tels que des lois, des règlements et des organismes spécifiques en charge des aires marines protégées.
- La priorité est l'adhésion des acteurs locaux au projet d'Aire Marine Protégée, dont la mise en œuvre technique (surveillance, suivi,...) peut être progressive.
- Il est souhaitable que les dispositifs soient évolutifs et puissent faire l'objet d'ajustements une fois mis en place, fonction tant du suivi des écosystèmes et de la précision de leur connaissance que de l'évolution des activités économiques et de leur impact. Il est donc essentiel que la gouvernance qui a conduit à la mise en place d'une Aire Marine Protégée se prolonge dans le suivi et l'adaptation du dispositif.



## Développer une approche intégrée

- Si la longue expérience des aires protégées terrestres est une référence utile, les spécificités de la biodiversité marine nécessitent une approche particulière.
- Les Aires Marines Protégées sont des projets environnementaux, économiques et sociaux intégrés, qui doivent couvrir l'ensemble des activités marines, à la surface, dans la colonne d'eau et au fond. La pression humaine croissante sur les côtes nécessite en outre une articulation avec les activités côtières.
- Les différentes Aires Marines Protégées doivent être articulées en réseaux cohérents avec le fonctionnement des écosystèmes marins, notamment à des échelles nationale et régionale. Une coordination régionale, qui favorisera en outre le partage d'expériences, permettra de tirer le meilleur parti de ces dispositifs.
- Encore extrêmement difficile aujourd'hui, la création d'Aires Marines Protégées en haute mer est essentielle pour la protection d'écosystèmes très spécifiques, ainsi que pour le fonctionnement des grands écosystèmes marins. Un renforcement de la gouvernance internationale, ainsi qu'une coordination des outils réglementaires sont aujourd'hui nécessaires. Des modalités de gestion adaptées devront en outre être élaborées pour répondre à l'éloignement de ces aires.
- La biodiversité marine doit être reconnue comme spécifique et essentielle à l'équilibre global de notre planète et faire l'objet d'une attention particulière au sein de l'Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES).